

02-9-1977

[REDACTED]
[REDACTED]
Boîte n° 15
Forest
[REDACTED]

4557/II/P
[REDACTED]

OBJET : votre plainte du 8 octobre 1976 contre la C.I.B.E.

Monsieur,

En séance du 23 juin 1977, la C.P.C.L. a examiné votre plainte introduite contre la C.I.B.E. du fait qu'une facture vous avait été envoyée, libellée en langue française, ainsi qu'un "Rappel de paiement", daté du 20 octobre 1976, le tout concernant un immeuble acquis, situé, Rue J.B. VAN PEE , n° 26 à Bruxelles (1190).

De l'enquête effectuée, il résulte que vous êtes inscrit à la C.I.B.E. en tant qu'abonné néerlandophone. Les documents précités vous ont cependant été envoyés dans la langue de l'ancien propriétaire. Cela est dû au fait, dit la C.I.B.E., que l'adaptation du fichier mécanographique et notamment, le changement de cadre, indiquant la langue utilisée par l'abonné, s'est faite, avec retard, au mois d'octobre seulement.

La C.I.B.E. est un service régional au sens de l'article 35, §1er, b. des L.L.C., soumis au régime linguistique identique à celui des services locaux de Bruxelles-Capitale.

.../...

L'ordre de paiement et le rappel de paiement sont tous deux, suivant la jurisprudence de la C.P.C.L., considérés comme des rapports entre un service régional et un particulier.

Le Crédit général de Belgique intervenant comme mandataire de la C.I.B.E., celui-ci est également soumis à l'application des L.L.C. (art.50).

En conséquence, votre plainte a été considérée comme fondée, étant donné que suivant l'article 19, §1er des L.L.C., auquel renvoie l'article 35, §1er, tout service local de Bruxelles-Capitale emploie dans ses rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise, quand celle-ci est, soit la langue française, soit la langue néerlandaise, ce qui est le cas en l'occurrence, cette dernière étant celle dont il a été fait usage.

Copie de la présente est envoyée pour information à la C.I.B.E. Il a d'ailleurs été signalé par la C.I.B.E. que la situation a été normalisée depuis, à votre égard.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président,

